

## IDÉES

# Recherche : « Notre politique de recherche serait-elle faite par et pour 1 % des scientifiques ? »

## TRIBUNE

### Collectif

Plus de 700 directrices et directeurs de laboratoires de recherche contestent, dans une tribune au « Monde », les critères qui président à l'élaboration de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Ils préconisent de « renforcer les collectifs » plutôt que de promouvoir « une infime élite œuvrant au profit d'une infime partie des savoirs ».

Publié aujourd'hui à 10h37, mis à jour à 11h01 | Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés



« A l'université, la population étudiante augmente quand les recrutements chutent (de près de 40 % pour les enseignants-chercheurs entre 2012 et 2018. » STEFAN KIEFER / ImageBroker / Photononstop

**Tribune.** Faute de tenir les engagements budgétaires pris par l'Etat à l'occasion de l'agenda de Lisbonne (2000), le service public de recherche et d'enseignement supérieur décroche. Son indépendance et sa stabilité sont ébranlées par des pratiques d'évaluation, de management et de gestion empruntées au secteur privé. Les politiques publiques favorisent ainsi les contrats courts et

précaires au détriment des emplois pérennes, elles promeuvent la compétition contre la coopération et enjoignent de trouver des résultats rentables aux dépens de la liberté de chercher et de son incertitude radicale.

Le 1<sup>er</sup> février, confirmant le projet d'élaboration d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche, le premier ministre déclarait : « *Gouverner, c'est choisir, et choisir, c'est renoncer ; nous devons donc faire des choix et décider ce qui est le plus important.* » On comprend qu'il ne faudra garder que les « meilleurs » d'entre nous. Mais selon quels critères ? Ceux qui obtiennent des prix internationaux ou des labellisations d'« excellence », déposent des brevets, obtiennent de très gros financements européens et font des recherches à haut « *facteur d'impact* » ?

**Lire aussi** | [LPPR : les chercheurs aussi descendent dans la rue](#)

Soumettant la recherche à une pensée utilitariste et comptable, le management public mesure aujourd'hui la performance à court terme et ne considère le fruit du travail scientifique que par les seuls travaux à haute visibilité et à rentabilité immédiate. Pourtant chacun sait que la recherche ne peut être que le fait d'une vaste communauté, « stars » comprises : aucun « génie » n'existe sans un collectif stable, compétent et à l'abri de la précarité.

## Des postes précaires de compensation de plus en plus nombreux

L'application généralisée et systématique des critères de la « performance », dont on connaît pourtant bien les défauts et les travers, constitue un danger majeur qui met notamment en péril notre indépendance vis-à-vis des financements privés et internationaux. Que se passera-t-il quand les chercheuses et les chercheurs travaillant dans les domaines de l'énergie, de l'économie, de l'agriculture ou de la pharmacie ne seront plus financés que par le secteur privé ou des intérêts sectoriels ? Les sciences où les brevets sont rares, qui ne nécessitent pas de gros équipements et dont les travaux profitent davantage à l'intelligence collective et au progrès social sont-elles amenées à disparaître ?

**Lire aussi** | [« Il faut donner plus de place à l'expertise des chercheurs dans le débat public, la décision politique et l'action collective »](#)

Nous nous sommes engagés dans la direction de laboratoires pour animer des collectifs, soutenir des recherches diversifiées (fondamentales, appliquées, critiques, participatives, etc.) et leur valorisation au profit de l'ensemble de la société. Cependant notre activité consiste de plus en plus à contenir les effets délétères d'une politique qui entrave les raisons de notre engagement et réduit le pluralisme de la pensée. Les organismes publics de recherche ont vu leur personnel fondre. A l'université, la population étudiante augmente quand les recrutements chutent (de près de 40 % pour les enseignants-chercheurs entre 2012 et 2018).

Les postes précaires de compensation sont désormais partout légion. La recherche dite « *sur projet* » se substitue aux crédits récurrents, pourtant seuls à même de créer les conditions propices à l'élaboration de l'intelligence collective qui fait notre force. La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Frédérique Vidal, nous a invités à faire connaître nos besoins et à formuler des propositions concrètes dans le but affiché de nous associer à l'élaboration de cette loi.

## La vocation de toute la science n'est pas de créer des start-up

En juillet 2019, les personnels issus de l'ensemble de la communauté scientifique, regroupés au sein du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS), ont à cette occasion affirmé la nécessité d'infléchir les orientations actuelles : « *Il importe que la loi réaffirme le caractère de bien commun de la connaissance scientifique, [...] qu'elle permette la réalisation des conditions les plus propices à l'expression de la créativité des chercheurs et des chercheuses qui nécessite stabilité, sérénité et liberté de*

*recherche ; qu'elle fixe des perspectives pluriannuelles en termes de croissance de l'emploi scientifique et du financement public de la recherche publique. »*

**Lire aussi | Antoine Petit : « Nous avons un impérieux besoin d'une grande loi ambitieuse et vertueuse sur la recherche »**

Ces propositions qui permettraient de renforcer l'attractivité et l'efficacité de la recherche française ont reçu l'assentiment de près de 96 % de 467 votants issus des instances qui nous représentent ; 3 % se sont abstenus, 1 % a voté contre... Notre politique de recherche serait-elle faite par et pour 1 % des scientifiques ?

La vocation de toute la science n'est pas de créer des start-up, d'obtenir des médailles ou de mener des recherches qui satisfassent le calendrier politique et le secteur privé. Nous tous savons que l'existence d'une science plurielle et indépendante, reposant sur des collectifs sereins et des recherches menées dans le temps long, est un pilier indispensable à la stabilité de toute société démocratique.

## Contre la dégradation du service public de recherche

En dégradant son service public de recherche, la France s'apprête à se priver des moyens qui permettraient de surmonter l'ampleur de l'actuelle crise écologique, sociale, économique et environnementale. Naturellement, nous nous y opposons. Nous refusons de devoir subir davantage de compétition, de perdre plus de temps à nous battre les uns contre les autres et d'être évalués suivant des critères utilitaristes au profit d'intérêts particuliers.

**Lire aussi | La France rêve d'un plan quantique pour développer ces technologies du futur**

Nous défendrons une loi de programmation pluriannuelle de la recherche si elle se fonde sur les propositions mûrement réfléchies par notre communauté, sur la volonté de renforcer les collectifs et non sur la promotion d'une infime élite œuvrant au profit d'une infime partie des savoirs.

Cette loi doit réaffirmer la nécessité du statut particulier et l'indépendance de celles et ceux qui font la richesse du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il y a maintenant quinze ans, notre communauté dénonçait la politique dangereuse qui s'impose aujourd'hui. Notre position est identique et nous restons déterminés à agir pour sauver les universités et la recherche.

¶ **Premiers signataires : Jean-Luc Autran**, directeur de l'Institut matériaux microélectronique et nanosciences de Provence (Aix-Marseille Université – Université de Toulon – CNRS) ; **Baptiste Buob**, directeur du Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (Université Paris-Nanterre – CNRS) ; **Vincente Fortier**, directrice du laboratoire Droit, religion, entreprise et société (Université de Strasbourg – CNRS) ; **Emmanuelle Génin**, directrice du laboratoire Génétique, génomique fonctionnelle et biotechnologies (Université de Bretagne Occidentale – Inserm – Établissement français du sang) ; **Agathe Guilloux**, directrice du Laboratoire de mathématiques et modélisation d'Evry (Université Evry-Val d'Essonne – Université Paris-Saclay – CNRS – Inrae) ; **Thomas Lamarche**, directeur du Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (Universités Panthéon-Sorbonne, Vincennes Saint-Denis, Paris-Nanterre et Université de Paris – CNRS) ; **Frédéric Landy**, directeur de l'Institut français de Pondichéry (CNRS – ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Inde) ; **Florence Maraninchi**, directrice du laboratoire d'informatique Verimag (Université Grenoble-Alpes – CNRS) ; **Myriam Valero**, directrice du laboratoire Biologie évolutive et écologie des algues (Université de la Sorbonne – Université australe du Chili – Pontificia Universidad catolica de Chile – CNRS) ; **Jean-Christophe Sanglebœuf**, directeur de l'Institut de physique de Rennes (Université Rennes-I – CNRS).

¶ La liste de l'ensemble des signataires est consultable en cliquant sur ce lien.

**Collectif**